



## REGLEMENT CONCOURS

### DES ILLUMINATIONS ET DECORATIONS

### DE NOËL 2021

#### Objet du concours

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la ville d'Us organise un concours d'illuminations et décorations de Noël. Le concours a pour but de donner aux fêtes de fin d'années une ambiance féerique et lumineuse.

Il a pour objet de sélectionner et de récompenser l'investissement des habitants dans la décoration de leurs « maisons et jardins, façades et balcons ».

Ces réalisations sont le résultat d'une démarche volontaire. Il s'agit de réaliser l'illumination et la décoration des maisons, jardins, façades et balcons situés sur le territoire communal.

#### Conditions de participation

La participation au concours est gratuite et ouverte à tous les particuliers (locataires ou propriétaires) résidant sur la commune d'Us.

Pour participer, il est important que vos décorations soient visibles de la rue avant le 10 décembre 2021.

Elles doivent également être installées sur le domaine privé (vos installations ne doivent pas empiéter sur la voie publique).

Les membres du jury s'interdisent de pénétrer sur les propriétés privées.

Les illuminations et décorations doivent donc être visibles depuis la voie publique.

Les candidats sont informés par le présent règlement que les décorations et illuminations présentées pour le concours seront photographiées.

#### Composition et passage du jury

Le jury sera composé par :

- Les élus membres de la commission animations
- 4 jeunes Ussois de 7 à 14 ans inscrits pour participer au jury

**La période du concours :** Les mardi 14 décembre et le mercredi 15 décembre 2021.

Le jury notera toutes les décorations et/ou illuminations lors de ses passages qui s'effectueront en début de soirée à partir de 18h30.

#### Responsabilité et sécurité

Les illuminations et décorations sont réalisées par les participants, sous leur propre responsabilité et selon les normes de sécurité en vigueur.

Il revient aux participants de prendre en charge les assurances nécessaires à la réalisation de leurs installations.

La municipalité ne pourra, en aucun cas, être tenue responsable de quelque dommage que ce soit.

## **Environnement**

La ville porte à la connaissance des participants que l'utilisation de lumières LEDS est plus respectueuse de l'environnement et plus économique en consommation électrique.

## **Hors concours**

Les membres du jury ne pourront pas participer au concours

## **Droit à l'image**

Il sera demandé à chaque participant l'autorisation d'utiliser toutes les photos de leurs illuminations et/ou décos avant toute diffusion ou reproduction sur les différents supports de communication de la commune.

## **Résultats et remise des prix**

Le classement sera annoncé lors de la cérémonie officielle de remise des prix qui aura lieu lors du marché **le samedi 18 décembre 2021 à 11h00 (place de l'église)**.

Ce classement sera également diffusé sur le site internet de la commune, ainsi que sur ses réseaux sociaux (Facebook et Instagram).

Le gagnant du concours remportera un repas pour 4 personnes au restaurant La Sucrerie à Us.  
Les 2<sup>e</sup> et 3 places remporteront une boîte de chocolats.

## **Acceptation du règlement**

La participation au concours entraîne, de la part des participants, l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.